
DESTINATAIRES : Personnel infirmier et gestionnaires cliniques œuvrant en soins de plaies, soins courants, santé publique et scolaire des secteurs concernés par le droit de prescrire

EXPÉDITEUR : Philippe Besombes, directeur des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire en soins infirmiers

DATE : 25 avril 2016

OBJET : **Lancement : Prescription infirmière**

Bonjour,

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'à compter d'aujourd'hui les infirmières ayant obtenu leur attestation de prescription par l'OIIQ peuvent commencer à prescrire dans les secteurs visés du CISSMO.

Il est important de rappeler que les infirmières qui exerceront ce droit engagent pleinement leur responsabilité et ce faisant doivent **posséder connaissances et compétences** en la matière. Soulignons cependant que les domaines de prescription retenus par l'OIIQ l'ont été parce que les infirmières qui y œuvrent ont déjà une expertise reconnue en la matière.

Afin de soutenir les infirmières visées, nous mettons à leur disposition une page dédiée à la «prescription infirmière» sur le nouvel intranet CISSMO. Tous les documents de références par domaine de prescription y ont été déposés de même que les formulaires d'ordonnance. Dans l'optique d'optimiser le déploiement, nous avons également prévu de rencontrer les différents secteurs visés au cours des prochains mois afin de fournir un accompagnement adapté à leurs besoins.

Enfin, nous tenons à ce que vous continuiez à encourager vos infirmières ayant un profil de prescriptrice à faire la formation en ligne de l'OIIQ sur la déontologie d'une durée de deux heures. Les frais d'inscription et le temps travaillé sont toujours remboursés. Il va s'en dire que suite à l'accompagnement que nous ferons avec les équipes visées au cours des prochains mois, nous souhaitons que toutes les infirmières possédant le profil puissent mettre en pratique cette nouvelle activité qui optimise la portée du champ de pratique de l'infirmière.

Pour les questions comme pour l'enregistrement des prescriptrices le guichet d'accès est mis à votre disposition: prescription.infirmiere.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca

PB